



Divorce apres 2 ans de mariage

Par **ivona13**, le **16/03/2013** à **08:36**

Bonjour

Je suis marie depuis decembre 2010 et je veux me divorce parce que notre vie est devenue impossible. Je suis maintenant au chômage et j'ai un enfant de 16 ans scolarisé en France. Je dois renouveler ma carte de séjour en octobre 2013. Est ce que je peux rester en France en cas de divorce.

Merci beaucoup pour votre réponses.

Par **citoyenalpha**, le **16/03/2013** à **10:28**

Bonjour

l'attribution et le renouvellement de la carte mention vie privée vie familiale en tant que conjoint de ressortissant français est subordonnée à la continuité de la vie commune pendant un délai de 3 ans.

En cas de rupture de la vie commune la préfecture peut vous retirer votre titre de séjour.

De quelle nationalité est le père de votre enfant? Où est né votre fils?

Dans l'attente de votre réponse